



## AVIS PUBLIC

### Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Judith Leblond, en sa qualité de greffière-trésorière de la **MRC des Etchemins**, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, au Centre des arts et de la culture, 1470, route 277 à Lac-Etchemin le **8 mai 2025 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

| Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble                                  | Matricule et lot(s) <sup>1</sup>           | Taxes dues (capital, intérêts et pénalités) |
|--|--|---|
| Martin Ferraris<br>3506, 20 <sup>e</sup> Avenue<br>Saint-Prospier (QC) G0M 1Y0 | Lot : 3 948 095<br>Matricule:0618-19-5659  | 3 428.94 \$                                 |
| Martin Reny<br>8 <sup>e</sup> rue<br>Saint-Prospier (QC) G0M 1Y0               | Lot : 3 949 222<br>Matricule: 0220-53-1215 | 842.24 \$                                   |

<sup>1</sup>Tous les lots décrits ci-dessus font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Dorchester**

|  |  |             |
|--|--|-------------|
| Roland Tanguay<br>254, route 281<br>Saint-Camille-de-Lellis (QC) G0R 2S0 | Lot : 5 325 714<br>Matricule: 2754-21-1290 | 7 222.91 \$ |
| Éric Côté<br>30, rue des Érables<br>Sainte-Sabine (QC) G0R 4H0           | Lot : 6 628 605<br>Matricule: 1549-69-6143 | 1 998.08 \$ |

<sup>1</sup>Tous les lots décrits ci-dessus font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Bellechasse**

\*Certains frais s'ajouteront au cours du processus et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible, de même que les intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

**Conditions pour enchérir :**

**Personne physique : (pièce d'identité)**

- Nom
- Date de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

**Personne morale :**

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (n<sup>o</sup> NEQ)
- Adresse complète et postale du siège social

**Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)**

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

**Mode de paiement :**

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de MRC des Etchemins.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

**NOTE IMPORTANTE** - Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRC des Etchemins. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Fait à Lac-Etchemin, ce 22 avril 2025

Judith Leblond  
Directrice générale et greffière-trésorière  
MRC des Etchemins